

## RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA RÉUNION DE LA FAMILLE NEGOCE

DU 16 janvier 2023

La présentation des différents points est transmise en annexe

| Décision  | Responsable                | Suivi  |
|---|----------------------------|--|
| <b>Approbation de l'ordre du jour</b>   |                            |  |
| Approbation   | -                          | -  |
| <b>Mention de provenance complémentaire</b>   |                            |  |
| <p><b>Contexte :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Juin 2019 : courrier du BNIC pour demander la modification du CdC et introduire la notion de MPC</li> <li>- Fin 2020 : réponse de l'administration</li> <li>- 2022 : vote du CP pour introduire l'étape de la récolte et réflexion sur les étapes distillation et vieillissement.</li> </ul> <p><b>Enjeux :</b> si ces étapes ne sont pas prévues au CdC comme pouvant faire l'objet de MPC, il ne sera pas possible de mentionner le lieu de réalisation de celles-ci ni sur l'étiquetage, ni dans la communication produit.</p> <p><b>Décisions :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Accord majoritaire pour élargir à ces deux étapes, mais avec un encadrement très strict. Il faut être vigilant à ce qu'il n'y ait pas de confusion avec les Crus.</b></li> <li>- <b>Cela permettra plus de transparence, mais nécessitera une attention particulière sur la traçabilité.</b></li> </ul> | F. Morillon /<br>T. Métais | Sujet à mettre à l'ordre du jour du CP de février<br>Position de la famille à porter en CP |
| <b>Distillation alternative</b>   |                            |  |
| <p><b>Contexte</b></p> <p>CP du 05/09/2022 : demande de préparation du dossier de modification du CdC en vue d'intégrer la distillation alternative au feu nu pour la fin de l'année 2022.</p> <p>CP du 10/11/2022 : validation des options 2 (Ajouter au CdC la distillation avec un échangeur externe alimenté par la vapeur) et 4 (Ajouter un cadre expérimental dans le CdC permettant de déroger au feu nu et d'expérimenter</p>   | F. Morillon /<br>T. Métais | Décision à porter au CP du 17 janvier  |

|  |                                    |  |
|--|------------------------------------|--|
| <p>d'autres technologies), avec un travail sur le wording sur l'option 2.</p> <p><b>Décisions :</b></p> <p><i>Accord sur la proposition rédactionnelle suivante : « Le cas échéant, la chauffe peut être réalisée par un organe de production de vapeur d'eau, d'eau chaude, d'air chaud. L'échange de chaleur avec le vin ou le brouillis se fait via un échangeur externe propre à chaque alambic qui assure leur vaporisation à l'intérieur de la cucurbitte. »</i></p>   |                                    |  |
| <p><b>Révision des missions du Pôle technique et DEVELOPPEMENT DURABLE : pré rapport du CST professionnel</b></p>  |                                    |  |
| <p><b>Contexte</b></p> <p>Le CP a mandaté le CSP pour « analyser les missions et activités actuellement réalisées par le PTDD, et déterminer celles qui doivent être maintenues, celles qui doivent être arrêtées et celles qui éventuellement doivent être transformées ». Le CSP s'est réuni au cours de 7 séances depuis le 01/09/2022, en résulte que 79% des activités sont à maintenir, 13% des activités sont à ajuster, et 8% des activités doivent être arrêtées ou transférées.</p> <p><b>Décisions :</b></p> <p><b>Validation du pré-rapport sous réserve des étapes suivantes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Travail sur les nouvelles actions à mettre en œuvre pour répondre aux objectifs, prioriser, travail sur la répartition GIS / Pôle technique</li> <li>• Cartographier les compétences et identifier les besoins en compétences internalisées / externalisées au BNIC</li> <li>• Identifier les budgets nécessaires à la réalisation des priorités</li> </ul> | <p>F. Morillon /<br/>T. Métais</p> | <p>Décision à porter au CP du 17 janvier</p> |
| <p><b>GT Production : conclusions du travail sur le module demande, suites à donner</b></p>  |                                    |  |
| <p><b>Contexte</b></p> <p>Une étude a été menée par un cabinet extérieur afin d'évaluer la qualité des projections à moyen/long terme actuelles du module demande.</p> <p>Les travaux ont permis d'identifier des indicateurs par zones géographiques et qualité de produits. L'écart avec le BP actuel est faible et le GT et les services du BNIC recommandent de maintenir les projections du business plan selon la méthode et les indicateurs actuels et d'utiliser les indicateurs pour comparer et qualifier a posteriori la pertinence et la fiabilité empirique des nouveaux modèles testés.</p>  | <p>F. Morillon /<br/>T. Métais</p> | <p>Décision à porter au CP du 17 janvier</p> |

|  |                                    |  |
|--|------------------------------------|--|
| <p>La 2<sup>ème</sup> phase qui était envisagée n'apparaît pas pertinente au regard de ces 1ers résultats et il est recommandé d'arrêter cette étude.</p> <p><b>Décisions : les recommandations sont validées</b></p>  |                                    |  |
| <p><b>Monbadon : Poursuite de l'expérimentation hors cadre VIFA</b></p>  |                                    |  |
| <p><b>Contexte :</b></p> <p>Expérimentation du Monbadon sur l'appellation depuis 2015 et jusque fin 2023 (expérimentation antérieure à la mise en place du système VIFA).</p> <p>2019 : demande officielle d'inscription du cépage Monbadon en tant que VIFA adressée à l'INAO</p> <p>2022 : demande pendante.</p> <p><b>Décision à prendre :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Soit rester dans le protocole actuel et attendre la fin de l'expérimentation fin 2023 pour décider de l'intégration définitive du cépage dans le CdC</li> <li>• Soit confirmer l'intégration dans le système VIFA et repousser la fin de l'expérimentation jusqu'à la campagne 2025.</li> </ul> <p><b>Décision :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>La première option est retenue majoritairement.</b></li> <li>• <b>Il sera demandé au BNIC de travailler avec l'INAO pour que les eaux de vies issues de ce cépage soient rétroactivement intégrées (qu'elles aient été produites à partir de droit de plantation expérimentaux ou de droit de plantation classiques).</b></li> </ul> | <p>F. Morillon /<br/>T. Métais</p> | <p>Décision à porter au CP du 17 janvier</p> |
| <p><b>CEC : Organisation de la prochaine session, impacts de la réforme HVE, travail sur le palier intermédiaire</b></p>   |                                    |  |
| <p><b>Contexte</b></p> <p>Suite à la réforme HVE, des travaux complémentaires sont en cours afin</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• d'évaluer l'impact de cette réforme sur la CEC</li> <li>• adapter la CEC au nouveau référentiel HVE</li> <li>• de travailler sur un pallier CEC intermédiaire de niveau 2</li> </ul> <p>Il est proposé d'organiser une session de certification nouveau référentiel à l'automne</p> <p><b>Décision :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Accord sur l'organisation de la session d'automne.</b></li> <li>• <b>Concernant le travail sur le palier intermédiaire, il convient de</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>repréciser le calendrier (atterrissage attendu au 1<sup>er</sup> semestre)</b></li> </ul> </li> </ul>  | <p>F. Morillon /<br/>T. Métais</p> | <p>Décision à porter au CP du 17 janvier</p> |

|   |           |   |
|---|-----------|---|
| - recentrer la CEC sur l'atelier viticole et ne pas dégrader la CEC   |           |   |
| <b>Carbone : retour sur les ateliers</b>  |           |   |
| <b>Contexte</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bilan carbone de la filière réalisé par le BNIC finalisé et présenté aux familles fin 2022</li> <li>• Travail sur les orientations stratégiques avec ECO ACT en cours.</li> <li>• Proposition : séminaire CP sensibilisation (fresque du climat) et inspiration – brainstorming en avril prochain</li> </ul> |           | Debrief GT Carbone le 27/01/2023<br>Préparation d'une 2eme étape d'ateliers en juin 2023<br>Démarrage des travaux sur la compensation |
| <b>Changements Commissions : Commission juridique</b>   |           |   |
| Maison Hennessy : Laurent Viillard remplace Laurent de Coninck  | T. Métais | Transmission au BNIC pour validation CP.  |

**Prochaine Réunion du CA SMC : 20 février 2023 – Distillerie Tessandier et fils**